



Réunion d'informations

DATE ET HEURE	28 juillet 2016 à 10h00mn
PASSATION DE MARCHE N°	DP/SCG/GdM/QCBS/06-ED-03
LIEU	Annexe de la Présidence du Gouvernement. Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFAN II, Hay Riad, Rabat. Salle de réunion – 4ème étage
ENTITE	Les Services du Chef du Gouvernement (SCG)
INTITULE DU PROJET	Assistance pour l'Appui à l'Opérationnalisation de la Réforme de la Formation Professionnelle

PARTICIPANTS : Voir les détails dans la fiche de présence en annexe I de ce procès-verbal

1^{ère} partie - Présentation de l'Appel d'offres

Les Services du Chef du Gouvernement (SCG) ont organisé le 28 juillet 2016 à 10h00mn à l'Annexe de la Présidence du Gouvernement, Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFAN II, Hay Riad, une réunion d'informations afin de présenter le contenu de la demande de propositions n° **DP/SCG/GdM/QCBS/06-ED-03** et de donner des clarifications sur les aspects techniques, sur les aspects de passations des marchés et sur les aspects fiscaux, aux soumissionnaires potentiellement intéressés par cet appel d'offres.

Madame Lotfi Bouchra Coordinatrice de la passation des marchés aux SCG a ouvert la séance par une brève présentation d'usage avant de passer la parole à madame Bouhafa Fatima, responsable de la composante «*Formation Professionnelle*» qui a commencé sa présentation par une brève introduction du Compact II, avant de passer en revue les différentes étapes d l'Appel d'offres et les différentes exigences de la prestation.

Monsieur Ken Breyer, Procurement agent manager, de l'Agent de passation des marchés des SCG/MCA-MAROC II, a présenté les grandes lignes du processus de passation de marché selon les procédures de MCC. **Il a signalé que la date de dépôt des propositions technique et financière sera reportée du 1^{er} au 15 septembre 2016 à 10h.**

Monsieur Essaid Mhammedi, chargé de la coordination financière aux SCG, a présenté les grandes lignes de la fiscalité selon les procédures de MCC.

Les présentations techniques sont annexées à ce rapport.

2^{ème} partie – Questions/Réponses

Après les différentes présentations, les différents intervenants ont répondu aux différentes questions posées par les entreprises.

Q1 : quelle est la date prévisionnelle du démarrage du projet ?

R1 : le démarrage est prévu entre Novembre et Décembre 2016

Q2 : qu'en est-il de l'avancement du processus législatif qui conditionne certaines activités du projet, et en particulier le projet de Loi sur la formation continue ?

R2 : Ce projet est en phase finale de discussion au niveau des SGG, d'ici le démarrage du projet la loi sera adoptée

Q3 : Est ce qu'il y a une synergie entre ce qui est prévu dans le projet et les activités en cours, en lien avec la formation, entamées par le Ministère en charge de l'industrie et du commerce?

R3 : l'élaboration de la politique de la formation professionnelle est du ressort du Ministère en charge de la formation professionnelle. La mise en œuvre de cette politique est assurée par les acteurs et les différents opérateurs publics (l'OFPPT et les ministères sectoriels y compris le ministère en charge du commerce et de l'industrie) et privés de formation, sous la supervision de ce ministère. Dans le cadre de l'opérationnalisation du programme émergence industrielle, et en particulier le volet relatif à la dimension "ressources humaines", les ministères en charge de la FP et de l'industrie ont toujours travaillé ensemble et collaboré pour assurer une meilleure coordination des projets lancés dans le domaine de la formation de manière générale.

Aussi, les axes d'intervention objet de la DP ne relèvent pas du champ d'intervention du Ministère en charge de l'Industrie, du moment qu'il s'agit des volets relatifs aux aspects institutionnels, financiers, de mise en œuvre des réformes de la FC et de la formation privée et de l'ISG, et qui sont exclusivement du ressort du Ministère en charge de la FP, en étroite concertation avec les opérateurs publics et privés de formation.

Q4 : comment prévoit-on la sélection des centres de formation qui vont bénéficier du financement du fonds de la FP prévu dans la composante "formation professionnelle et emploi" ?

R4 : Cette question ne concerne pas l'objet de cette journée d'information, dédiée exclusivement à l'activité "appui à l'opérationnalisation de la réforme de la FP". Des éclaircissements peuvent être donnés en dehors de la réunion.

Q5 : dans la DP, il est précisé que le chef du projet doit être "résident", que signifie ce terme?

R5 : La DP exige que le chef du projet doit résider en permanence au Maroc durant toute la période du projet (15 mois). Cette exigence n'est pas applicable pour les autres consultants.

Q6 : Est-ce que le budget estimatif sera publié pour ce marché?

R6 : Non, pour les procédures de MCC et pour la méthode QCBS, budget estimatif ne sera pas de publié.

Q7 : Est-ce qu'il y a un délai précis pour la constitution de groupement?

R7: Les consultants potentiels ont jusqu'à la date de dépôt des propositions pour la constitution des groupements.

Q8 : Est-ce qu'il y a d'autres appels d'offres qui seront lancés avant l'entrée en vigueur du compact?

R8: Oui, d'autres appels d'offres sont lancés et d'autres qui le seront avant même l'entrée en vigueur du compact. Vous pouvez consulter le site des SCG, pour tous les appels d'offres lancés dans le cadre de ce Don.

Q9 : les consultants qui soumissionnent pour cette demande de proposition seront –ils éligibles de soumissionner pour la mise en œuvre de ce compact ?

R9: Oui, le soumissionnaire qui sera attributaire de ce marché, ne sera pas exclu de participer aux prochaines demandes de propositions dont l'objet constituera une suite des prestations de ce même marché.

En effet, les livrables produits dans le cadre dudit marché seront partagés avec tous les soumissionnaires potentiels de ces prochaines demandes de propositions.

Q10 : Les propositions techniques et financières en réponse à cette demande de proposition seront rédigées en français ou en anglais.

R10: Ce marché est lancé en français et les propositions techniques et financières seront soumises en langue française.

Q11 : Quels sont les référentiels et les exigences de MCC en ce qui concerne l'aspect inclusion sociale et genre ?

R11:La Demande de Propositions fait référence (page 132, note de bas de page) à la politique de MCC en matière de genre qui précise que les inégalités entre les femmes et les hommes (inégalités de genre) dans les différents domaines dans un pays donné constituent des contraintes à la croissance économique. De ce fait, tous les projets, activités et composantes du Compact financé par les fonds de MCC doivent aller dans le **sens de la réduction des inégalités de genre**. Il en est de même pour les autres types d'inégalités sociales qui peuvent exister au détriment des jeunes, des personnes résidant dans les zones rurales, des personnes

pauvres ou en situation précaire, des personnes analphabètes, des personnes ayant des besoins spécifiques, les chômeurs...

Q12 : quelles sont les qualifications et les compétences attendues de l'expert ISG surtout qu'il est difficile de mixer entre l'aspect genre et l'aspect inclusion sociale (discrimination entre les deux aspects) ?

R12:Le profil exigé stipule que l'expert(e) en question doit avoir un diplôme en sciences sociales ou équivalent et posséder une expertise dans l'analyse des inégalités femmes-hommes et les autres inégalités.

Ce genre de profil possède les connaissances requises pour distinguer les différentes catégories sociales et parmi celles-ci celles qui sont catégorisées comme vulnérables bien que cela peut changer d'un domaine à un autre. De plus, l'expert(e) en genre et inclusion sociale est une personne qui dispose des outils et des capacités techniques pour mettre en exergue les contraintes qui empêchent ces catégories d'accéder aux retombées positives des projets mis en place. Il/elle est apte à faire émerger les opportunités sur lesquelles ces projets peuvent construire.

Ce qui est exigé est que l'expert(e) ait mené assez d'études et d'analyses des inégalités sous l'angle genre (hommes/femmes) ainsi que sous d'autres angles (citadins/ruraux, personnes sans déficience/personnes à besoin spécifique, pauvre/non pauvre...).

Q 13 : Pour un consortium, quel est le rôle du chef de file ?

R 13 : Lors de la création d'un consortium il faut établir une convention de groupement qui définit entre autre un mandataire qui sera chargé de représenter le groupement auprès du client. Ainsi le chef de file pourra facturer pour tous les membres du groupement, signer les factures, les déposer pour paiement, recevoir les PV de réception et mener les négociations avec MCA-Morocco notamment pour d'éventuels amendements du contrat ...etc.

Q 14 : Est-ce que l'un des membres du consortium est considéré comme un sous-traitant et par conséquent il ne pourra pas bénéficier de l'exonération de la TVA ?

R 14 : le consortium disposera de son propre Identifiant Fiscal lui permettant de bénéficier d'un certificat d'exonération de la TVA pour la totalité du montant du Marché et par conséquent tous les membres du groupement en bénéficieront à hauteur de leurs quoteparts. Par ailleurs un sous-traitant ne fait pas partie du consortium et est chargée d'exécuter une partie du Marché, d'où l'impossibilité de bénéficier d'un certificat d'exonération de la TVA. Le consortium pourra le payer en TTC et réclamer à l'administration fiscale le remboursement de la TVA.



FICHE DE PRESENCE

REUNION D'INFORMATION

DP N° : DP/SCG/GdM/QCBS/06/Sec 609g- (ED-03)

Intitulé du projet : Assistance pour l'Appui à l'Opérationnalisation de la Réforme de la Formation Professionnelle

Entité : Les Services du Chef du Gouvernement Chargés du Compact II

Lieu : Salle de réunion du 4^{ème} étage-SCG

Date : Le 28 Juillet 2016 à 10H

N°	NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
1	AMARRIR Basma	Project Manager	MI2	+212662776163	basma.amarrir@giz.de	
2	ABOUCHOVAR Hicham	Codeur	ANZAR	0537712531	abhouzouar@gmail.com anpanconceit@maroc.ma	
3	CLARISSE GOFFARD	CONSULTANTE	GFA	0638231177 +4915759171952	Clarisse.goffard@sta-group.de	
4	SAMY DADA	CONSULTANT	SDS	06.628145.66	ANDREA.BISES.SR@G-MAIL.COM	
5	ANDREA BISES	CONSULTANT	SDS	06.07.8699.69	samy.dada@gmail.com	



FICHE DE PRESENCE

REUNION D'INFORMATION

DP N° : DP/SCG/GdM/QCBS/06/Sec 609g- (ED-03)

Intitulé du projet : Assistance pour l'Appui à l'Opérationnalisation de la Réforme de la Formation Professionnelle

Entité : Les Services du Chef du Gouvernement Chargés du Compact II

Lieu : Salle de réunion du 4^{ème} étage-SCG

Date : Le 28 Juillet 2016 à 10H

N°	NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
615/ TIVET	Fotino KHAFI	Levin Houle	TORHOM/ EQUIS Int.	0628 97 72 44	fflopp@torhoma.com yoflopp@torhoma.com	
	Muriel AUTINO	Coordinatrice Business Administration	Swisscontact Maroc	0659 74 31 42 ou 0671 83 84 73	muriel.autino@swisscontact.org stephanie.dreifuws@swisscontact.org	
	CHAJAE SARA	Chargée d'études	B. C. G	0664 09 59 47	Chajae@cg.gov.ma	
	Bouelwa LOTFI	—	—	—	—	
	Bouchafa Fatima	—	SCG	0674 264 264	bouchafa@cg.gov.ma	



FICHE DE PRESENCE

REUNION D'INFORMATION

DP N° : DP/SCG/GdM/QCBS/06/Sec 609g- (ED-03)

Intitulé du projet : Assistance pour l'Appui à l'Opérationnalisation de la Réforme de la Formation Professionnelle

Entité : Les Services du Chef du Gouvernement Chargés du Compact II

Lieu : Salle de réunion du 4^{ème} étage-SCG

Date : Le 28 Juillet 2016 à 10H

N°	NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
11	MHAMMED	CM. Coordinateur Financier	Chef du Gov.			
12	Ibn Breyer	PAM	PA/SCG	0687963350		
13	Jamal EL KOUTBIA	Coordination Chargé de la Coordination	PA Conseils Internat Canada	0618 503846	j.elkoutbia@hotmail.com	
14	ISMAIL BAZ AFLEJ	Associé	TAZARS	0614007207		
15	Saïd Cherkhawi	Représentant	Creative Associates Int'l	0661 732892	S.Cherkhawi@crea-maroc.com	



FICHE DE PRESENCE

REUNION D'INFORMATION

DP N° : DP/SCG/GdM/QCBS/06/Sec 609g- (ED-03)

Intitulé du projet : Assistance pour l'Appui à l'Opérationnalisation de la Réforme de la Formation Professionnelle

Entité : Les Services du Chef du Gouvernement Chargés du Compact II

Lieu : Salle de réunion du 4^{ème} étage-SCG

Date : Le 28 Juillet 2016 à 10H

N°	NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
16	BENNANE M-hamed	Consultant	CIDE	0660540657	mbeunane@cide.ma	
17	Smaïl BOUKNI	Consultant	CIDE	0676713866	smaïl.b26@gmail.com	
18	Pierre BERMAN	Consultant	Lattanzio Group	+39 349 291 8433	p.berman@lattanzio.com berman@lattanzio.com	
19	Nohamed EL HAKROUJ	Consultant	SOFRECO	061157474	m.ahlikrouj@sofrec.com	
20	Nazha Talmi	PA	SCG	—	—	



FICHE DE PRESENCE

REUNION D'INFORMATION

DP N° : DP/SCG/GdM/QCBS/06/Sec 609g- (ED-03)

Intitulé du projet : Assistance pour l'Appui à l'Opérationnalisation de la Réforme de la Formation Professionnelle

Entité : Les Services du Chef du Gouvernement Chargés du Compact II

Lieu : Salle de réunion du 4^{ème} étage-SCG

Date : Le 28 Juillet 2016 à 10H

N°	NOM	TITRE	ORGANISME	NUMERO DE TELEPHONE	ADRESSE ELECTRONIQUE	SIGNATURE
21	Bachir Bakeli	Président	CIDEAC	0666390952	bachir.bakeli@cidac.ma	
22	LAARAJ El Mehdi	Président	Dmh LOAUI	0661609553	c.laury@dmh.ma Mach. Wm	
23	Christiane Sada	Directeur de Mission	Capital Consulting	0889819185	christiane.sada@capitalconsulting.ma	
24						
25						